

ON CONTINUE...

avec l'UFR des industries chimiques CGT

l'édito

La Sécurité sociale est le ciment de la cohésion entre industries et services publics.

La Sécurité sociale fait partie de notre vie. Elle est tellement indispensable qu'elle paraît avoir toujours existé. Mais le patronat n'a de cesse de remettre en cause cette « conquête sociale ».

La Sécurité sociale représente un enjeu permanent de lutte de classe sur les plans social et politique. Cette institution de solidarité est une conquête sociale qui protège l'ensemble de la population, actifs, retraités, sans emploi, malades et bien portants, et tout particulièrement en période de crise économique et sociale, en évitant que les familles ne plongent dans la misère et la pauvreté.

Les politiques d'austérité privent les services publics des moyens de financement nécessaires. C'est pourquoi la CGT exige que l'organisation et la gestion des services publics sortent de la logique de marché. Les services publics et les salariés qui les mettent en œuvre ne doivent plus répondre à des objectifs fixés au travers des critères de profit, de rentabilité et de compétitivité (à des coûts souvent beaucoup plus élevés : transports, énergie, santé, etc.). Par nature, les services publics n'ont pas vocation à être gérés comme des entreprises privées.

La diminution des recettes publiques sous forme de baisse des impôts ou d'exonérations de la part patronale des cotisations sociales est pour beaucoup dans l'explosion de la dette publique. La part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023. Près de 3 millions d'adultes sont millionnaires en France (47 000 de plus en un an !). **Plutôt que de s'attaquer aux retraités, il faut faire payer les ultra-riches et les entreprises qui viennent de réaliser des profits.**

En France, les territoires se sont structurés autour de l'industrie. C'est parce que l'industrie s'établit

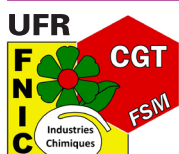
dans un bassin, avec son cortège d'emplois directs et induits, qu'il faut construire des routes et des logements, que les commerces et les services publics se déploient, qu'il faut implanter des écoles, des hôpitaux et des réseaux de communication. La casse de l'emploi dans l'industrie, ce sont aussi des effets dominos en cascade, sur les secteurs des services aux entreprises, les emplois induits, les services publics, le tertiaire et le commerce.

Chaque époque est témoin d'évolutions majeures toujours qualifiées de progrès pour l'Humanité. De toutes, celle du développement des nouvelles technologies informatiques est sans doute la plus vaste, la plus complexe et la plus difficile à appréhender. C'est à marche forcée que ces technologies, en constante reconfiguration, s'imposent à nous. Est-elle réellement au service du progrès humain ? Les seniors se sentent isolés, abandonnés dans cette jungle numérique. Le numérique devient l'outil de la domination financière de quelques grandes firmes multinationales, pour augmenter ses profits.

La CGT prône une Sécurité sociale intégrale, de la naissance à la mort, sous l'égide d'un receveur unique des cotisations et d'un distributeur unique des prestations sociales (retraite, santé, allocations familiales, etc.) géré démocratiquement par les salariés. Une Sécurité sociale qui permette aux travailleurs de s'émanciper de l'étau du capital dans nos industries et de renforcer les services publics de proximité au plus près des travailleurs dans les entreprises et les territoires (actifs, retraités et privés d'emploi).

Sommaire

Une : L'édito • 29 octobre : une mobilisation insuffisante face aux enjeux pour une Sécurité sociale intégrale p.2 • La pauvreté des personnes âgées p.3 • L'orga-le point p.4 •



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Serge Allègre**

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0129 S 08416

l'actualité

29 octobre : une mobilisation insuffisante face aux enjeux pour une Sécurité sociale intégrale

Le Projet de Loi de Finances 2025 du gouvernement, projet de budget d'austérité, affiche l'objectif de ramener le déficit du PIB à 5 % en 2025 et à 3 % en 2029.

Soit un effort de 60 milliards d'euros sur 2025, dont plus de deux tiers qui correspondent à des mesures de réduction de la dépense. Le seul budget qui a augmenté est celui des armées, qui passera de 32 milliards d'euros en 2017 à 69 milliards en 2030, ce qui correspond à un budget en augmentation de 7 %, soit 50 milliards pour cette année.

Le Projet de Loi de Finances, c'est la disparition de 4 000 postes d'enseignants, 2 200 postes supprimés dans la fonction publique, les pensions de retraites indexées à l'inflation à partir de juillet 2025 seulement et c'est un Projet de Loi du Financement de la Sécurité sociale qui prévoit une économie de 15 milliards d'euros qui va, une fois de plus, pénaliser les retraités.

Les Fédérations nationales CGT des Personnels des Organismes sociaux, de la Santé et des Industries chimiques ont appelé à la grève et à se mobiliser massivement le 29 octobre, date de l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale sur le Projet de Loi du Financement de la Sécurité sociale 2025.

Sous le diktat d'un patronat avide de toujours plus de profits, ce gouvernement, comme les précédents, assèche les recettes de la Sécurité sociale avec comme objectif la financiarisation de la protection sociale et la marchandisation de la santé. Le PLFSS 2025 va lourdement aggraver la situation des hôpitaux publics déjà à l'agonie. Ce sont aussi des mesures de régressions sociales pour l'ensemble des travailleurs :

- La hausse du ticket modérateur à la charge du malade qui passerait de 30 % à 40 % pour une consultation chez le médecin portée à 30 euros et la baisse programmée du remboursement des médicaments passant de 70 % à 60 % ;
- La mise en place d'un jour de carence d'ordre public pour les arrêts maladies qui ne peut pas être indemnisé ni par la Sécu, ni par l'employeur ou la prévoyance ;
- La modification du calcul des indemnités journalières qui vont baisser et être déconnectées du salaire.

Un aspect du PLFSS 2025 dont on parle moins, c'est le transfert de fonds des branches AT-MP vers la branche maladie. Il faut savoir que le coût réel, pour la branche maladie, de la sous

déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles est aujourd'hui évalué entre 2 et 3,8 milliards d'euros. La reconnaissance des TMS (troubles musculosquelettiques) cancers, et des souffrances psychiques liées au travail explique l'augmentation de ce coût, mais alors que les experts estimaient à 2 milliards minimum le montant du transfert de la caisse AT-MP vers la caisse générale, le PLFSS préconise 1,6 milliard seulement : la Sécurité sociale va donc devoir assumer toujours plus de prises en charge de la sinistralité qu'elle ne devrait pas couvrir et les salariés concernés par la non déclaration en AT-MP ne bénéficieront pas de la prise en charge qui leur est due. Plutôt que de demander aux entreprises générant des AT-MP de mettre la main à la poche, c'est encore une fois les patients qui vont payer.

Nous devons nous battre contre la marchandisation de la santé et retrouver une Sécurité sociale financée par la cotisation sociale, gérée par les représentants des travailleurs et qui réponde aux besoins des assurés. Une Sécurité sociale indépendante du capital

Nous revendiquons un droit à la santé avec une prise en charge totale pour toutes et tous, sans reste à charge sur les médicaments comme sur les soins et les dispositifs de santé, en courte ou en longue maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, en situation de handicap, en ambulatoire ou en hospitalisation.

Nous revendiquons également la création d'un pôle public de la santé englobant les médicaments et le matériel médical afin de sortir la santé de la spirale capitaliste et répondre au mieux aux besoins essentiels de santé. Celui-ci nous permettra de démarchandiser le médicament et le matériel médical, mais aussi d'avoir un outil adapté aux besoins thérapeutiques et d'en maîtriser le prix.

La mobilisation du 29 octobre est une première étape vers la reconquête de notre Sécurité sociale. Elle nécessite une mobilisation de l'ensemble des organisations de la CGT avec les travailleurs, pas seulement de 3 organisations de la CGT.

LE PROGRÈS SOCIAL PASSE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE. TOUS ENSEMBLE, ACTIFS ET RETRAITÉS, NOUS DEVONS LA DÉFENDRE. ■

LA PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES

D'après une étude de l'association les Petits Frères des Pauvres, tous les indicateurs virent au rouge : hausse de la pauvreté, sentiment d'abandon des personnes de 60 ans et plus qui vivent sous le seuil de pauvreté, impact de la solitude, méconnaissance des aides, complexité de la dématérialisation des démarches administratives, auxquelles s'ajoute une hausse globale de la pauvreté des personnes de 50-64 ans depuis près de 15 ans.

Quel espoir donnons-nous en l'avenir aux 50-64 ans sous le seuil de pauvreté, travailleurs pauvres, chômeurs, personnes au RSA, personnes sans emploi ni retraite, quand ils nous témoignent aussi fortement de leurs difficultés au quotidien, de leurs privations, de leur fort sentiment d'abandon au sein de la société ? Et quelle espérance pour les générations plus jeunes qui font face à la forte précarisation du travail ? (Extrait du rapport 2024 des Petits Frères des Pauvres).

Des données à connaître* (Sources : INSEE et DRESS). Le taux de pauvreté est actuellement de 14,4 % soit 9,1 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 1 216 € par mois pour une personne vivant seule et 1 824€ pour un couple sans enfants.

- La pauvreté est multidimensionnelle et il est pertinent de l'analyser avec plusieurs approches : pauvreté matérielle et sociale, budgets de référence, pauvreté subjective, pauvreté relationnelle...
- 3,1 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine en 2023, avec une hausse de la privation pour la consommation de produits protéinés et pour se chauffer correctement.
- En 2019, les prestations sociales non contributives représentaient 19 % du revenu disponible des ménages modestes et 38 % de celui des ménages pauvres. La redistribution réduit de 7,6 points le taux de pauvreté.
- 17 % des Français estiment risquer de devenir pauvres dans les 5 prochaines années et 20 % se considèrent déjà comme pauvres.
- On estime le nombre de personnes pauvres de 60 ans et plus à environ 2 millions dont 1,5 million pour les 65 ans et plus.
- Le taux de pauvreté des personnes âgées est en hausse depuis plusieurs années. En 2022, il est de 10,6 % pour les 65-74 ans et de 11,4 % pour les 75 ans et plus.
- La pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus est plus importante pour celles vivant seules avec un taux, en 2022, de 18,8 % contre 14,4 % pour l'ensemble de la population.
- La pauvreté des personnes âgées touche davantage les femmes.
- En 2024, le minimum vieillesse est inférieur de 16,8 % au seuil de pauvreté pour une personne seule - soit un différentiel de 204 € - et de 14 % pour un couple sans enfants - soit un différentiel de 254 €.

- Fin 2020, 635 300 personnes bénéficiaient du minimum vieillesse.
- La pauvreté des 60 ans et plus en perte d'autonomie est plus importante.
- À l'aune de la fragilisation en cours des situations professionnelle et sociale des actifs, l'augmentation de la pauvreté des personnes âgées risque d'augmenter fortement.

Les urgences sociales exprimées par les populations allant de l'augmentation des salaires et des retraites, de l'accès aux soins et au développement des services publics sont très fortes. Les revendications portées par la CGT sont celles qui répondent aux besoins des travailleurs et qui permettent de diminuer en partie le taux de pauvreté.

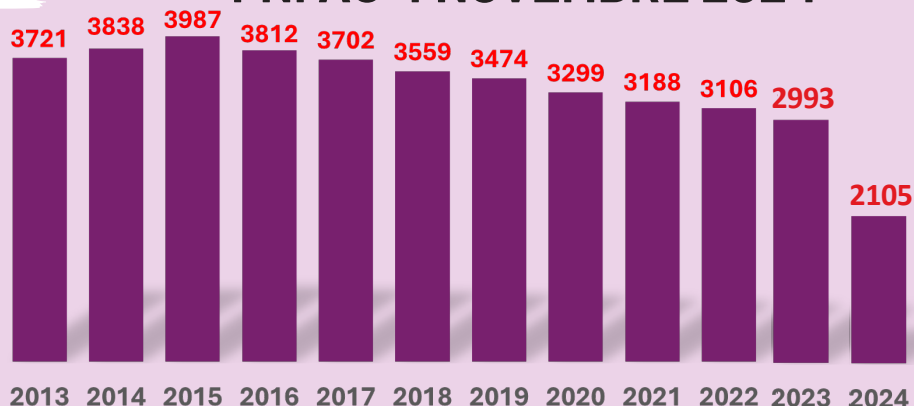
- ➔ Augmentation du SMIC à 2 400 € brut.
- ➔ Le montant de la pension doit s'établir à 75 % du salaire calculé sur les dix meilleures années.
- ➔ Une revalorisation immédiate des pensions de 10 % doit être mise en œuvre, puis une indexation sur les salaires avec un minimum de 2 400 € brut par mois.
- ➔ Pas de pension de retraite inférieure au SMIC revendiqué, 2 400 € brut par mois.
- ➔ Egalité effective des salaires entre les femmes et les hommes.
- ➔ Le remplacement de la CSG par une cotisation sociale 60 % employeur et 40 % salarié et baser le financement de la retraite exclusivement sur le travail.
- ➔ Revaloriser sans délai le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté
- ➔ Regagner la proximité et l'humanisation avec la réouverture ou le maintien des guichets ou services d'accueil physique, dans les administrations et les services publics, qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procédures dématérialisées ou des services au public assurés par des entreprises de droit privé ; tous les retraité-es doivent avoir accès à leurs droits en dehors de toute dématérialisation.
- ➔ Prise en charge collective de l'autonomie assurée exclusivement par la Sécurité sociale. Son financement doit être assuré entièrement par la cotisation sociale et géré par les travailleurs en dehors de l'État et du paritarisme, (retour à des élections par et pour les travailleurs).
- ➔ Des investissements de 10 à 15 milliards d'euros par an. Création de 200 000 emplois pérennes dans les EHPADS, 100 000 pour le secteur de l'aide à domicile.
- ➔ L'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises (84,8 milliards d'euros en 2023). ■

L'agenda

- 11 décembre 2024 : Comité exécutif fédéral
- 12 décembre 2024 : Conseil national de l'UFR

l'orga - le point...

FNI AU 4 NOVEMBRE 2024



RENFORCER LE SYNDICALISME RETRAITÉS : C'EST RENFORCER TOUTE LA CGT

A la CGT, nous partageons tous que le renforcement de notre organisation syndicale est une des préoccupations dans notre activité et qu'il est un élément constitutif du rapport de force. Dans ce contexte, la spécificité du syndicalisme retraités, du fait qu'il n'intervient plus dans l'entreprise, renforce le besoin de travailler en premier avec le syndicat CGT de notre entreprise ainsi qu'avec les organisations de la CGT, que ce soit dans les fédérations professionnelles avec les Unions fédérales de Retraités ou dans les territoires, avec les Unions syndicales de Retraités.

Dans la période les retraités se mobilisent avec les salariés pour faire vivre leurs exigences revendicatives pour l'augmentation des pensions, et pour la conquête de droits fondamentaux à la santé, à la protection sociale, à l'accès au logement, à l'énergie, à l'éducation, à la culture


et aux loisirs, la continuité syndicale s'impose donc dans une vie qui se poursuit et dans laquelle nos Camarades retraités ont à se battre pour de nouvelles revendications.

Compte tenu de ces quelques réflexions, il n'est pas possible de laisser nos collègues de travail quitter le syndicat quand ils arrivent à la retraite comme si la vie sociale ne les concernait plus.


Comment convaincre qu'il est indispensable, lorsque l'on prend sa retraite, de rester syndiqué à la CGT ou de se syndiquer à la CGT ?

La continuité syndicale, c'est lutter tous ensemble, actifs et retraités, dans le syndicat CGT de nos entreprises, et dans les territoires contre le gouvernement et le patronat, par la mobilisation de tous les travailleurs afin de faire aboutir nos revendications. ■

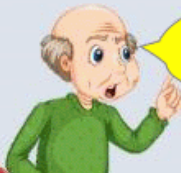
MYTHES ET VÉRITÉS




Une pension n'est pas un salaire



C'est un droit acquis après une vie de travail complète, et en s'étant acquitté d'impôts et cotisations tout au long de celle-ci.



Un retraité n'est pas une charge



C'est un travailleur qui ayant achevé son parcours professionnel, doit profiter d'une retraite digne.

